

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard - 27 mai 2024 - 1,50 €

N° 85

Dame de fer

MARIE-FRANCE GARAUD est décédée le 23 mai, à l'âge de 90 ans à Saint-Pompain dans les Deux-Sèvres. Bien que retirée de la politique active depuis de nombreuses années, elle restait le symbole du pouvoir au féminin, à la fois « *matière et éminence grise* » selon les termes du communiqué de l'Élysée publié à l'annonce de son décès.

Elle était née à Poitiers en 1934 et c'est dans son Poitou natal, où elle est également décédée, qu'elle avait fait ses études, qu'elle s'était mariée avec Louis Garaud et qu'elle avait débuté sa carrière d'avocate.

Il faut attendre 1961 pour la voir entamer sa vie politique en devenant attachée parlementaire de Jean Foyer, son ancien professeur de droit, qui deviendra ensuite ministre de la Justice, lui permettant ainsi de commencer à tisser son impressionnant réseau. En 1967, elle rejoint Pierre Juillet, conseiller de Georges Pompidou, Premier ministre et bientôt candidat à la présidence de la République.

Après l'élection de celui-ci en 1969, elle intrigue avec Pierre Juillet pour que le Président se débarrasse de son Premier ministre Jacques Chaban-Demas dont ils désapprouvent le projet de Nouvelle Société, ce qui est chose faite en 1972, amenant l'année suivante le magazine américain *Newsweek* à qualifier Marie-France Garaud

de « *femme la plus puissante de France* ».

C'est toujours pour faire barrage à Jacques Chaban-Delmas qu'elle fait lancer, en 1974, l'appel des 43 parlementaires gaullistes, parmi lesquels Jacques Chirac, pour soutenir implicitement la candidature de Valéry Giscard d'Estaing à l'élection présidentielle. Pressentie par le nouveau président pour devenir ambassadrice, peut-être une façon élégante de l'éloigner

des hautes sphères du pouvoir, elle préfère devenir conseillère de Jacques Chirac promu à Matignon.

Quand celui-ci quitte son poste avec fracas en 1976, Marie-France Garaud le pousse à se présenter, avec succès, aux élections municipales à Paris. Forte de cet avantage, elle entraîne Jacques Chirac à adopter une posture qu'on qualifiera plus tard de souverainiste, lui faisant signer, en 1978, un nouvel appel, dit de Co-



SOMMAIRE

P. 1 Marie-France Garaud – P. 2 Nouvelle Calédonie – Débats. P. 3 Lectures. P. 4 L'éternel candidat. – Consommation. P. 6 Grand remplacement. – Joli mois de mai. – Portage. P. 7. *Mee Too* à Cannes – L'héritage de Mandela. P. 8 Conférence sur la médecine nucléaire.

chin, du nom de l'hôpital parisien où il est momentanément soigné, dénonçant « *le parti de l'étranger* » représenté par le courant giscardien soupçonné de s'être rallié au fédéralisme européen. C'est sur cette ligne qu'elle lui fait présenter, l'année suivante, une liste pour les premières élections européennes au suffrage universel contre celle dirigée par Simone Veil. Mais les résultats ne lui sont pas favorables et le maire de Paris se sépare de sa conseillère et de Pierre Juillet devenus encombrants.

À partir de ce moment-là, Marie-France Garaud ne retrouvera jamais l'influence qu'elle avait eue jusqu'ici mais ne renoncera jamais à la politique, désormais écoutée pour ses petites phrases assassines et bien senties dont la plus célèbre reste celle à propos de son ancien poulain : « *Je pensais que Jacques Chiurac était du marbre dont on fait les statues, il est en fait de la faïence dont on fait les bidets* », allusion probable à Bernadette Chirac qui avait poussé à son éviction et dont le père avait été directeur commercial des Émaux de Briare.

Elle tente, en 1981, de se présenter aux élections présidentielles, mais n'obtient que 1,33 % des voix, et présente sa propre liste aux élections législatives de 1986 où elle ne fait guère mieux avec 2,57 % des voix.

Elle retrouve un peu d'influence avec les référendums sur l'Europe, rejoignant le camp souverainiste derrière Philippe Seguin pour celui de Maëstricht en 1992 et Philippe de Villiers pour celui sur la Constitution européenne en 2005. C'est avec ce dernier et Charles Pasqua qu'elle a été élue, pour

la première fois, députée à l'occasion des élections européennes de 1999. Bien que plus habituée à l'ombre des tribunes, elle se montre une élue assidue jusqu'à la fin de son mandat en 2004, conciliant celui-ci avec la charge d'avocate au Conseil d'État et à la Cour de Cassation qu'elle avait reprise à son mari à la suite de la mort de celui-ci en 2001, après avoir siégé à la Cour des Comptes entre 1974 et 1999.

Sa dernière saillie politique sera l'annonce de son vote en faveur de Marine Le Pen en 2017.

Tel que le mentionne assez étonnamment le communiqué précité de l'Élysée, Marie-France Garaud se sera révélée, pour ceux qu'elle aura conseillés, comme « *une alliée de choix (mêlant) à son bon sens de femme de terrain, habituée à récolter des noix et à élever des moutons dans son Poitou natal, la pratique experte de l'art politique* ».

Fabrice de Chanceuil

Nouvelle Calédonie

Le 25 mai, Marie Guévenoux, ministre des Outre-mer restée en Nouvelle-Calédonie, a publié le communiqué suivant : « Dans le cadre du processus de désescalade que le président de la République a appelé de ses vœux lors de son déplacement en Nouvelle-Calédonie le 23 mai 2024, plusieurs initiatives politiques notables sont intervenues permettant d'avancer dans la voie tracée par le chef de l'État. [...] La mission de médiation [...] a [...] commencé son travail d'écoute et de prise de contact [...] avec la pers-

pective de faire émerger les voies et les conditions d'un accord global avec les acteurs calédoniens. » Ce texte montre malheureusement que rien n'a véritablement changé et on attend toujours le résultat de ces improbables consultations. Ce n'est pas rabaisser le voyage présidentiel et ses entretiens que de constater qu'il n'y a d'autre perspective avancée que le référendum national envisagé par Emmanuel Macron et déjà mal accueilli sur les barrages.

Bien sûr, tout émonde se trouve d'accord pour dire que Caldoches, Kanaks et nouveaux arrivants de métropole comme de toute l'Océanie doivent s'entendre pour vivre sur la même terre. Quel que soit le futur, aucune communauté ne devrait envisager d'en chasser une autre — et même simplement de l'exclure du corps électoral. De ce point de vue, la nébuleuse indépendantiste manque de clarté, s'appuyant toujours sur une implantation première et sur la « coutume ». Il convient non plus de ne pas se montrer naïf : la Chine, bien présente en Océanie, attend son heure.

On manque d'informations, comme si des réalités devaient être cachées ou minorées. En dehors du report incessant de la réouverture de l'aéroport de Nouméa et de quelques comparutions au tribunal en présence de la presse, il est difficile de saisir la situation. Il y a deux mois, le haut-commissaire Le Franc aurait demandé des renforts, avec comme réponse que cela allait s'arranger ; de même, le RAID aurait en vain réclamé des munitions. Bref, les responsables ont eu l'impression que Paris ne s'intéressait plus qu'aux JO, concen-

trant non seulement toutes les attentions, mais aussi les forces de l'ordre et les financements. Aujourd'hui, il y a déjà un milliard d'euros de dégâts...

Sur place, les habitants s'étonnent de certaines man-suetudes comme lorsque le leader d'une branche dure du FLNKS, après des actes de destructions et de terrorisme de ses troupes, n'a été condamné qu'à une assignation à résidence, ce qui ne l'a pas empêché de se déplacer auprès d'autres indépendantistes pour affirmer qu'il continuait la lutte et refusait toujours le dégel électoral. Pendant ce temps, des familles terrifiées devant des hordes armées de machettes, de haches et de cailloux ont dû se réfugier dans la mangrove, au bord du lagon ; alertée, la police devait avouer : « On ne peut rien faire, ils sont trop nombreux » et ce sont des plaisanciers qui sont venus les évacuer, pendant que leurs maisons étaient pillées et dévastées. Bref, les émeutiers, « plutôt jeunes, instrumentalisés et radicalisés avec une délinquance d'opportunité » selon la ministre concernée, sont toujours là.

Jean Ètèvenaux

Débats

L'approche des élections européennes a ressuscité les vieux débats audiovisuels. La semaine d'après la Pentecôte en a vu deux, différents, qui ont marqué sinon l'opinion publique tout au moins ceux qui s'efforcent de comprendre non seulement l'actualité mais aussi les enjeux du 9 juin. LCI a été ainsi la première chaîne, le 21 mai, à mettre sur pied une confrontation, assez

■ **Nouvelle Calédonie** : Un homme de 48 ans a été tué par un policier hors service à Dumbéa le 24 mai. Malgré la visite du président de la République la veille, de nombreux barrages d'indépendantistes restent en place.

■ **Diplomatie** : Le président Macron s'est rendu en Allemagne le 26 mai pour une visite d'État de trois jours (Berlin, Dresde, Münster...), la première d'un président français dans ce pays depuis 2000.

■ **Presse** : Fait quasi sans précédent, le quotidien *Le Monde* a présenté, le 23 mai, ses excuses au gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, à la suite d'un article publié le 17 et qui mettait en cause le montant de ses notes de frais et ses prétendus goûts de luxe.

■ **Paris** : Le conseil municipal a voté le 24 mai pour qu'une rue du XVI^e arrondissement, près de l'ambassade de Russie, prenne le nom d'Alexeï Navalny, le dissident mort en prison en février dernier.

Transports aériens : L'Unsa-Icna, second syndicat des aiguilleurs du ciel, appelait à une grève les 25 et 26 mai. À Orly 70 % des vols étaient supprimés.

■ **Mayotte** : Une deuxième personne est décédée du choléra dans le département le 25 mai. Il s'agit d'une femme de 62 ans.

■ **Disparitions** : L'ancien maire de Marseille et ministre Jean-Claude Gaudin est mort le 20 mai, à 84 ans. Marie-France Garraud, éminence grise auprès



POLAR

L'annonce du trépas

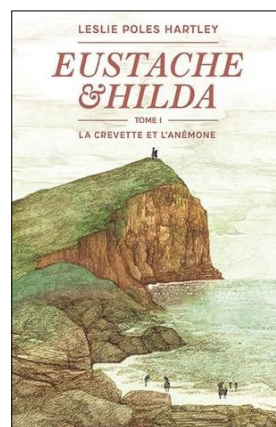
Mai 1832. Alors qu'une épidémie de choléra ravage la capitale, Valentin Verne, chef du Bureau des Affaires Occultes, est requis pour une mission d'infiltration secrète. En Vendée, un groupe de royalistes conspire pour détrôner Louis-Philippe au profit du fils de la duchesse de Berry, le prétendant « Henri V ». Le policier se retrouve au cœur des intrigues menées par les comploteurs. Deux d'entre eux sont étranglés suivant un rituel sordide. À chaque fois, l'écho d'une flûte indienne a précédé leur mort. Éric Fouassier croise avec brio deux enquêtes : l'une d'espionnage, l'autre criminelle.

« Le chant maléfique », Éric Fouassier, Albin Michel, 406 p., 21,90 €.

ROMAN

Jeux de fratrie

Dans cette saga (trois tomes) qui se déroule dans l'Angleterre au début du XX^e siècle, Leslie Poles Hartley retrace le destin qui unit deux orphelins de mère, de l'enfance à l'âge adulte. Autant Eustache est timide autant Hilda est espiègle. Un jour, la sœur contraint son frère à aborder une vieille dame défigurée se dépla-



çant en fauteuil roulant, une rencontre qui terrifie le garçon mais changera la vie de la fratrie. Après les années de guerre, Eustache entreprendra des études de lettres avec l'ambition d'être écrivain tandis que Hilda dirigera une clinique pour enfants handicapés. Beaucoup d'amour et des personnages attachants.

« Eustache & Hilda », tome I, 2 & 3, Leslie Poles Hartley, La Table Ronde, 336 p., 23 €.

ÉTHOLOGIE

Sur la piste des corneilles

Longtemps classées comme nuisibles et tuées par milliers, les corneilles vont-elles retrouver droit de cité ? Le Muséum national d'histoire naturelle de Paris a confié à Frédéric Jiguet une étude sur ces oiseaux considérés comme de mauvais augure. C'est en les observant dans son domaine du Jardin des Plantes que l'ornithologue

a découvert leur formidable intelligence et leur organisation sociale. De quoi faire évoluer le regard des citadins vers une meilleure



compréhension. Ce livre se termine par un guide à destination des corneilles : où dormir, manger, les vétérinaires...

Vivent les corneilles », Frédéric Jiguet, Actes Sud, coll. mondes sauvages, 176 p., 21 €.

REVUE

Entre Europe et Russie

Aux marges de l'Europe, certains territoires constituent des zones troubles. La revue XXI nous conduit à Vilnius, refuge d'exilés biélorusses, en Transnistrie où le sol regorge d'obus de la Seconde Guerre mondiale, en Ukraine à la poursuite d'un oligarque ressuscité.

Autres sujets traités : Roubaix et son quartier nord, les Inuits du Groenland, sauvetage d'un palmier...

« Arnaques, crimes et vies de château », Revue XXI, printemps 2024, 22 €. En kiosque et librairie.



de Georges Pompidou et Jacques Chirac, candidate à l'élection présidentielle en 1981, est morte le 22 mai à 90 ans.

■ **Présidence :** Le fameux scooter sur lequel le président François Hollande se rendait chez sa maîtresse Julie Gayet, a été acquis par le musée de l'automobile de Jallais (Maine-et-Loire) lors d'une vente aux enchères le 26 mai. Coût de l'acquisition : 25 420 euros, 8 à 10 fois le prix d'un scooter ordinaire de même type et de même ancienneté.

courtoise car bien menée par David Pujadas, entre les huit principaux candidats, qui avaient au moins en commun la jeunesse. À côté de l'excellente prestation de François-Xavier Bellamy et de l'intervention mesurée et charmeuse de Raphaël Glucksmann, on a assisté à la révélation de Léon Defontaine, la tête de liste communiste, qui est presque apparu comme un Jordan Bardella de l'autre bord.

Ensuite, le surlendemain, France 2 a tenu à organiser un face-à-face entre Gabriel Attal et Jordan Bardella, suivi par 3,6 millions de téléspectateurs du moins au début. Bien qu'un duel entre deux étoiles montantes de la politique, l'un Premier ministre l'autre chef de parti, puisse séduire, l'idée a paru curieuse puisque le chef du gouvernement n'est pas lui-même candidat aux européennes. Voilà pourquoi François-Xavier Bellamy a refusé de le commenter, estimant qu'il s'agissait d'une « mise en scène » destinée à focaliser le débat sur la seule opposition entre les macronistes et le Rassemblement national; il a d'ailleurs été

félicité aussi bien par Raphaël Glucksmann pour les socialistes que par Ian Brossat pour les communistes. Ce rétrécissement s'inscrit en effet dans la logique du combat présidentiel entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen. Il est d'ailleurs significatif que les deux envisagent actuellement un nouveau duel télévisé qui ferait encore plus ouvertement l'impasse sur les candidats aux européennes – dont la malheureuse Valérie Hayer, dont personne ne semble tenir compte.

On s'aperçoit ainsi que le camp présidentiel a en fait décidé de sous-évaluer l'enjeu européen en l'inscrivant simplement dans un calendrier bien plus vaste, comme s'il ne s'agissait que d'une formalité pour un gouvernement sûr de lui. C'est sans doute une des raisons du déplacement en Allemagne du président de la République pour une visite d'État, la première depuis vingt-quatre ans : toujours soucieux de la scène internationale, Emmanuel Macron compte sur ce voyage, comme sur les cérémonies du 80e anniversaire du 6 juin 1944, pour peaufiner sa stature. Même les événements de Nouvelle-Calédonie peuvent être utilisés à cette fin.

L'effet de ces diverses gesticulations demeure difficile à mesurer. Les sondages ne montrent guère d'évolution dans les intentions de vote. Pourtant, on peut s'interroger sur l'appréhension par les Français des enjeux européens. Tandis que certains martèlent qu'il n'y a pas d'autre solution que de donner encore plus de pouvoir à l'Union, d'autres voudraient poser des questions. Mais qui se soucie des questionnements et cherche à com-

prendre que la vie se situe entre le noir et le blanc ?

Jean-Gabriel Delacour

L'éternel candidat

Le débat télévisé entre Gabriel Attal et Jordan Bardella avait été une mauvaise idée, qui portait atteinte au principe, régulièrement malmené, de l'égalité des candidatures. Ce débat n'a d'ailleurs pas modifié les rapports de force entre la majorité présidentielle et le représentant du premier parti d'opposition. Comme s'il s'agissait de défier un destin contraire, Emmanuel Macron a relancé le spectacle médiatique en annonçant qu'il était « prêt à débattre, maintenant, avec Madame Le Pen ».

La réplique ne s'est pas fait attendre. « Je ne viens pas quand on me siffle » a déclaré la future candidate à la présidence de la République. Pour elle, un tel débat ne pourrait avoir lieu qu'en cas de démission du chef de l'État ou de dissolution de l'Assemblée nationale. La gifflée politique est retentissante et la communication présidentielle a été une fois de plus prise en défaut.

Il y a beaucoup plus grave. Le président de la République est confronté à une crise dramatique en Nouvelle-Calédonie, à une situation internationale explosive et à une France en proie à toutes sortes de violences. Pourtant, c'est dans l'avion qui le ramène de Nouméa qu'il croit utile de provoquer Marine Le Pen à un duel médiatique – comme si la paix civile en Nouvelle-Calédonie n'était

qu'un dossier qu'on peut mettre de côté pour s'occuper d'affaires électorales.

Cette légèreté procède d'une ignorance volontaire, quant aux devoirs qui résultent de la fonction présidentielle. L'article 5 de la Constitution stipule que « *Le président de la République (...) assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État* ». Le principe de l'arbitrage signifie notamment que le Président est au-dessus des partis politiques et qu'il ne se mêle pas de la compétition électorale. Pourtant, Emmanuel Macron s'est toujours comporté comme le chef de la majorité parlementaire – au mépris du principe de séparation des pouvoirs – et comme le chef de son parti. Éternel candidat, il agit comme s'il dirigeait la liste de Valérie Hayer et tente, contre Marine Le Pen, de rejouer ses débats avec elle en 2017 et 2022. L'ayant toujours désignée comme son principal adversaire, il la conforte maintenant à une place éminente, dans la lutte pour la succession qui va commencer après les élections européennes.

Claudine Uzerche

Consommation

Un arrêté, publié au Journal officiel le 4 mai, entre en vigueur le 1^{er} juillet pour empêcher les industriels de l'agroalimentaire de pratiquer ce qu'on appelle la « shrinkflation » (du mot anglais shrink, rétrécir; en français : réduflation) ou la « stretchflation » (du français stretch, élastique.). La première pratique consiste à proposer au même prix un

produit auquel on a retiré un peu de quantité. La seconde consiste à augmenter la quantité proposée, mais avec un prix au kilo qui augmente, ce qui est trompeur pour les consommateurs qui vivent sur l'idée que l'achat en quantité est plus économique. Les commerces de plus de 400 m² de surface auront l'obligation, sous la menace de fortes amendes, de signaler ces pratiques déloyales par des panonceaux... Ambiance !

De nombreux professionnels, dont Thierry Cotillard, président du groupe Les Mousquetaires (Intermarché), ont dénoncé « une loi à côté de la plaque », pleine de trous et difficile à mettre en œuvre. Elle sera révisée d'ici quelque temps, ce qui sera l'occasion d'augmenter l'inflation réglementaire (1).

Nos grands-parents se nourrissaient autrement. Ils achetaient auprès de petits commerçants – qui vivaient mal, tout en étant suspectés de s'en mettre plein les poches – en petite quantité, des produits frais qu'on ne savait pas conserver, faute de pouvoir maintenir une chaîne du froid. Certains prix, comme celui du pain, ou du menu dans les petits restaurants, étaient fixés ou contenus par le gouvernement.

Pour ce qui est de produits industriels, comme les pâtes ou les biscuits, ils étaient fabriqués par des firmes à capital familial dans des usines ancrées dans des territoires : les pâtes Rivoire et Carret, c'était la région lyonnaise, Panzani avait ses usines dans la région marseillaise, Lu et BN évoquaient Nantes, les galettes Saint-Michel étaient fabriquées à Saint-Michel-Chef-Chef (Loire-Atlantique)... Un patronat paternaliste em-

ployait une main-d'œuvre nombreuse et mal payée. Mais il y avait des valeurs, une fierté, une qualité qui faisaient partie de l'image de marque. Contrairement à d'autres pays qui ont essayé de défendre un modèle de capitalisme familial (comme l'Allemagne ou l'Italie), la France a laissé disparaître ce genre d'entreprises qui, à partir des années soixante-dix, ont été aspirées dans un processus de fusions sans fin, puis de rachat par des multinationales.

On assistait, en même temps, à l'apparition de la grande distribution, avec les super puis hypermarchés et

leurs centrales d'achat de plus en plus énormes. Les consommateurs se sont précipités dans ces nouveaux commerces, temples de la société de consommation, où ils ont acheté en plus grande quantité des produits réputés moins chers.

Étaient-ce toujours le cas ? Un célèbre fabricant de bisque de homard en boîte fut dénoncé, il y a plus d'un demi-siècle déjà, parce qu'il livrait aux supermarchés des boîtes en apparence semblables à celles disponibles en épicerie, mais la quantité de bisque était moindre. Il se défendit : il ne faisait que répondre aux exigences de

son donneur d'ordre, la recette était la même, le prix au centilitre était le même. Et puis on pouvait toujours faire quatre assiettes avec une boîte, quitte à ce que la mère de famille y rajoute un peu d'eau, ce qui n'était pas plus mauvais pour la santé... (entendu lors d'une de ces émissions d'Anne-Gaillard qui passionnaient jusqu'à l'hystérie les auditeurs de France-Inter au milieu des années soixante-dix, sur le modèle de ce que faisait l'avocat des consommateurs, Ralph Nader, Outre-Atlantique). La pratique se généralisa avec les pâtes, la lessive en poudre ou liquide, les sirops, compotes et confitures... Les associations de consommateurs se mobilisèrent et le législateur intervint. Un étiquetage de plus en plus précis était censé alerter sur la quantité et le prix au kilo notamment.

Comme on ne pouvait plus trop tricher sur la quantité, ce furent les recettes qui furent tirées vers le bas. Désormais, ce n'était plus la même quantité (infime) de homard qui constituait la bisque, les grandes marques, soucieuses de leur image, se mirent à fabriquer sous d'autres marques dites parfois « marques de distributeurs ». Les produits semblaient les mêmes, mais il y avait moins de produit noble dans leur composition, plus de gras (la fameuse huile de palme), de sucre, de sel, de colorants... Les industriels de l'agroalimentaire devaient répondre à des appels d'offres ou nouer des partenariats avec les distributeurs, et ils perdaient l'assurance que leur donnait une marque appréciée depuis toujours par les familles. Les distributeurs changeaient régulièrement

**Prenez le temps de
vous abonner,
ou de vous réabonner à**

**LA NATION
FRANÇAISE**

**1 an = 20 euros
à l'ordre de Spfc-Acip.**

Paiement par carte bancaire :
<https://buy.stripe.com/28o3eq3Re7R-Sc3C000>

**Merci de signaler par mail,
votre réabonnement**

**Paiement par virement.
Rib sur demande.
frederic.aimard@gmail.com**

de fournisseur avec un critère presque unique : le prix le plus bas, sur lequel la publicité est centrée. Le pire, ce fut le « *hard-discount* » où on pouvait, durant une époque, trouver certains produits sous des étiquettes bidon, presque drôles par leur habileté à singer les produits originaux, mais qui auraient été sévèrement condamnées comme contrefaçons du temps où on ne rigolait pas avec le droit des marques.

Là encore les associations de consommateurs, suivies par le législateur, exigèrent des normes plus strictes, un étiquetage plus clair : à base de couleurs et de scores, plutôt des que de codes chiffrés évoquant la chimie... On connaît « Nutriscore » et, depuis le 25 mai, on découvre « Origin'info » pour les plats préparés. Beaucoup de remue-ménages et de communication... Ce sera intéressant à observer. Mais à quoi bon des lois et des arrêtés quand la confiance n'est plus là ?

Frédéric Aimard

(1) Christophe Eoche-Duval, *L'inflation normative*, Plon, 2024.

Grand remplacement

Eugénie Bastié dans *Le Figaro* des 18 et 19 mai relève le paradoxe de la gauche française qui soutient les Kanaks, anciens colonisés, qui ont droit de revendiquer leur identité alors que les Européens, menacés par une immigration massive qui bouleverse leurs équilibres, n'ont eux pas le droit de défendre leurs cultures et leurs traditions.

Eugénie Bastié cite notamment Christiane Taubira : « *Un peuple en ces lieux*

refuse de décliner, de dépérir, de s'éteindre. Ils sont ainsi les peuples, attachés à leurs racines, leurs cultures, leurs mythes. » Des propos que l'on pourrait croire sortis de la bouche d'Éric Zemmour... mais qui ne s'appliquent pas aux Français de la métropole mais aux indépendantistes kanaks !

Eugénie Bastié cite aussi le député communiste André Chassaigne qui a déclaré, à propos du dégel des listes électorales en Nouvelle Calédonie : « *Ne vous inscrivez pas dans un processus de colonisation qui consiste à mettre en minorité un peuple sur sa propre terre* ». Colonisation, le grand mot est lâché.

Pourtant, en Nouvelle Calédonie, la situation est radicalement différente de ce qui pouvait se passer dans les colonies d'Afrique. Ici, ce sont les Kanaks qui disposent d'un droit de vote exorbitant, c'est pour rétablir un équilibre entre tous les habitants de l'île que le projet de loi est en discussion.

Eugénie Bastié poursuit : « *Il est pour le moins curieux que la gauche, qui s'inquiète d'une montée du racisme en France, défende une vision ethno-différencialiste dans les outre-mer. Les mêmes qui veulent sacraliser le droit du sol prônent le droit du sang à Nouméa. Les mêmes qui fustigent la préférence nationale défendent la préférence Kanake. Le grand remplacement est un complot d'extrême droite en métropole, il doit être combattu en Nouvelle-Calédonie !* »

Eugénie Bastié poursuit : « *Parce que la grille décoloniale s'applique uniformément partout : à Gaza, dans les banlieues, à Nouméa et à Sciences Po. Comme le*

marxisme, c'est une vision univoque de l'histoire qui la réduit à l'affrontement entre oppresseurs et opprimés, ces derniers obtenant par leur oppression passée tous les droits ».

Dans l'île, on assiste à une guérilla menée par une minorité des Kanaks, il y a eu des morts, l'économie est à genoux, comment défendre ces attaques contre notre propre pays ? Reculer comme le proposent maintenant le Rassemblement National et la gauche ? Ce serait offrir une prime à la violence. Il est urgent de rétablir l'ordre républicain Outre-mer et il n'y a aucune raison de ne pas appliquer un projet de loi visant à redonner le droit de vote à 25 % de la population qui en est privée depuis trop longtemps. Un homme une voix, c'est la base de la démocratie.

Loïc de Guébriant

Joli mois de mai

On espérait avoir un beau printemps après une fin d'année 2023 arrosée comme jamais. C'est raté, dommage pour l'ensemble de la population, mais c'est pire pour les agriculteurs. Ils ont dû renoncer à semer tout le blé prévu à cause des pluies d'automne, en ce printemps, rebelote pour le maïs et le tournesol.

Quant aux éleveurs, il a fallu mettre leurs animaux à l'abri tôt cet automne et les sortir plus tard au printemps. Agaçant pour les uns, cette météo chagrine est un vrai problème pour les professions qui en dépendent. Espérons pour tout le monde un joli mois de juin !

L. de G.

Portage

Devant les carences de la Poste, les éditeurs de presse ont mis en place des services de portage. En effet, malgré tous les contrats de distribution et les promesses réitérées, le service public n'en est plus tout à fait un, alors que son étrange statut de société anonyme à capitaux entièrement publics devrait lui permettre d'assumer notamment son rôle d'opérateur de services postaux. Il semble se contenter de changer régulièrement de logo pour faire croire qu'il évolue en bien. Augmentant consciencieusement chaque année ses tarifs bien au-delà de l'inflation, la Poste ferme des bureaux, réduit ses horaires d'ouverture et se montre incapable d'acheminer rapidement le courrier. Cela ne l'empêche pas de faire payer très cher la garde ou la réexpédition des lettres et paquets. Voilà qui, au passage, explique le développement des messageries extérieures, généralement privées.

Le quotidien restant un imprimé vite périmé, d'autant que les nouvelles techniques ont en fait considérablement avancé les heures de bouclage – difficile de trouver une information connue après 20 heures –, les éditeurs ont développé un système de portage au petit matin. Celui-ci s'effectue généralement sur des deux roues permettant de se faufiler rapidement partout. Des accords entre presse nationale et régionale permettent de rationaliser la distribution. Dans certains cas, existe même une entente avec la Poste pour la distribution du samedi, assurée de façon aléatoire par cette dernière.

Le problème du portage est vite devenu celui des ho-

L'héritage de Mandela

par **Dominique Decherf**

raires. Pour de multiples raisons, les heures de livraison sont remontées bien après les 6h30 initiales, concurrençant maintenant celles de la Poste. S'y ajoutent la désinvolture de certains préposés, qui confondent les titres, oublient des boîtes à lettres ou prennent des vacances de façon impromptue, situation dénoncée par leurs collègues priés d'ajouter une nouvelle tournée à la leur. Tout cela n'arrange évidemment pas la situation de la presse écrite, déjà en perte de vitesse.

Précyc

Mee Too

Vaste protestation contre les abus sexuels masculins dans le monde du cinéma, le mouvement féministe *Me Too* est né à Hollywood, contre le producteur Harvey Weinstein en 2017: c'était au cœur des États-Unis jusqu'alors submergés par les vagues successives du courant de libération des mœurs des années soixante. Cette année, ce reflux de la mentalité collective est monté jusqu'aux marches du festival de Cannes. C'était peu après la mise en cause galopante d'un Gérard Depardieu, parmi d'autres « icônes » masculines longtemps intouchables...

Parti d'une volonté très légitime de défense des femmes, ce mouvement *Me Too* a ensuite dérivé. On a assisté à une série de dénonciations ambiguës, parfois inspirées par un esprit de vengeance personnelle: en France, c'est l'écueil de la campagne intitulée « Balance ton porc ». S'érigeant en justicières, quelques comédiennes ont été gagnées par la tentation des règlements de comptes, contre

des hommes livrés à la vindicte populaire, dans un climat de délation.

Cependant, ce mouvement *Me Too* a effectué l'enterrement en grande pompe de l'époque de Mai 68, en récusant l'esclavage de ses lendemains pornographiques, pour en délivrer surtout les femmes qui en ont été les premières victimes.

Toutefois, on devra veiller à ce que la société occidentale tout entière ne sombre pas dans la démesure d'une hystérie collective. Demain, il faudra trouver une boussole stable, pour naviguer en sécurité entre les derniers soubresauts de la démagogie soixante-huitarde et le raidissement d'un néo-puritanisme féminin qui pourrait masquer de nouvelles formes d'hypocrisie. Et pour éviter qu'une lutte des sexes dévastatrice ne succède à la vieille lutte des classes...

Denis Lensel

La Nation Française

directeur de la publication :

Frédéric Aimard

Édité par Spfc-Acip

60, rue de Fontenay

92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015 Nanterre

TVA intracommunautaire

FR21418382149

ISSN 2967-2988

Imprimé par nos soins.

Abonnement

1 an = 20 euros à l'ordre de

Spfc-Acip. Paiement par carte bancaire :

<https://buy.stripe.com/2803eq3Re7RSc3C000>

Merci de signaler par mail, votre réabonnement

Paiement par virement possible. Rib sur demande.

frederic.aimard@gmail.com

En décembre dernier, l'Afrique du Sud a célébré le dixième anniversaire de la mort de Nelson Mandela. Le 27 avril, elle a célébré le trentième anniversaire des premières élections générales qui l'avaient porté à la présidence. Le 29 mai, l'Afrique du Sud vote pour la septième fois.

Le bilan économique, social et sécuritaire est certes mitigé. Il est un point central néanmoins qui est laissé dans l'ombre: les relations entre Blancs et Noirs. Qu'il ne figure plus parmi les premières préoccupations indique que le problème initialement capital est finalement passé au second ou au troisième plan. Ne s'attendait-on pas à une forme de guerre civile, à du séparatisme, à un exode général (la valise ou le cercueil)?

Or trente ans plus tard, la situation est stable. Il reste 4,5 millions de Blancs. 900 000, soit un sur cinq, ont quitté le pays depuis 1994; 100 000 sont retournés dans les années 2010. Le pourcentage par rapport à l'ensemble de la population ne cesse de reculer en raison des évolutions démographiques: la population a doublé depuis 1984. Elle est de 62 millions d'habitants parmi lesquels les Blancs ne forment plus que 7,3 % contre 8,9 % en 2011 (4 504 millions contre 4 586). Ils étaient 19,3 % en 1960 au temps des « vents nouveaux » de

la décolonisation. Avec cette lente décrue, il a même été calculé que la population blanche aura disparu en 2161.

Pour l'instant, ces 7,3 % de Blancs occupent encore la grande majorité des postes de responsabilité, constituent les deux tiers des catégories supérieures. Ils possèdent 72 % des propriétés agricoles et 50 % des terres. 20 % ont été transférées aux Noirs depuis 1994. On devrait atteindre 30 % en 2030. Concentrés géographiquement, ils représentent 15 % de la population dans deux provinces: celle de Gauteng (Johannesburg et Pretoria) et celle du Cap.

Les départs ont été plus nombreux dans l'élite anglophone qui avait soutenu la libéralisation et qui a le plus vite éprouvé une déception; la majorité blanche (à 60 %) appartient à la fraction *boer* ou *afrikaner*, plus rurale et plus attachée au pays.

Contrairement aux images de désolation, qui ne sont pourtant pas niabiles (criminalité, chômage, pénuries, dégradation des infrastructures et des services publics), le pays a quand même globalement réussi le pari de Nelson Mandela et de son homologue, le président blanc, Frederik de Klerk, qui avaient partagé le même Prix Nobel de la paix 1993, d'une coexistence sinon d'une intégration entre les deux communautés, l'ex-dominant et l'ex-dominé. ■

■ **Gaza** : Le 24 mai, la Cour internationale de justice de La Haye a donné l'ordre à Israël d'arrêter immédiatement son offensive à Rafah. Karim Kahn, procureur de la Cour pénale internationale de La Haye avait lancé, le 20 mai, un mandat d'arrêt contre le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et son ministre de la Défense, Yoav Gallant, accusés de « génocide » par l'Afrique du Sud.

L'Espagne, l'Irlande et la Norvège ont annoncé qu'elles reconnaissent immédiatement un État palestinien.

■ **Grande-Bretagne** : Le Premier ministre conservateur Rishi Sunak a annoncé le 22 mai que les élections générales auront lieu le 4 juillet. Les sondages donnent les travaillistes largement vainqueurs avec 45 % d'intentions de vote contre 25 % pour les conservateurs et 12 % pour l'extrême droite.

■ **Tchad** : Le président Mahamat Idriss Déby Itno, 40 ans, a prêté serment le 23 mai, pour un mandat de 5 ans en principe renouvelable une seule fois. Il a nommé Premier ministre Allamaye Halina, un de ses proches qui a été ambassadeur du Tchad en Chine.

■ **Burkina Faso** : Des as-sises nationales, réunies à Ouagadougou le 25 mai, ont validé la prolongation de 5 ans de la transition militaire présidée par le capitaine Ibrahim Traoré. Une nouvelle charte prévoit cependant la possibilité d'élections, auxquelles les putschistes auront le droit de se présenter...

La C.P.I. et la position

par Christian Fremaux

Guerre et Justice n'est-ce pas un oxymore comme tolérance subjective et partielle ?

La Cour Internationale de justice [C.I.J.] créée en 1945 est un organe de l'Onu qui siège à La Haye. Il y a un juge français M. Ronny Abraham. Elle est compétente pour juger exclusivement les différends entre États qui sont le plus souvent des difficultés de frontières terrestres ou maritimes. Elle peut être saisie aussi pour apprécier l'existence d'un génocide, ou le financement du terrorisme ou de la discrimination raciale (ex. Arménie contre Azerbaïdjan). Elle se prononce au fond après une très longue procédure où chaque partie argumente. Elle peut ordonner des mesures d'urgence comme celle que la Russie cesse son action contre l'Ukraine. Mais elle ne peut forcer aucune partie à s'exécuter. On est plutôt dans de la communication. Sur requête de l'Afrique du Sud la Cour a indiqué qu'il y avait un risque génocidaire de la part d'Israël contre Gaza. Elle ne s'est pas prononcée sur la nature du mouvement terroriste du Hamas. Elle a indiqué qu'Israël avait le droit de se défendre de façon proportionnée en privilégiant le devoir humanitaire. Elle n'a donc pas déclaré, comme le soutiennent des militants, qu'il y avait génocide avéré.

La C.I.J. n'est pas à confondre avec une autre Cour qui défraie la chronique.

La Cour Pénale Internationale [C.P.I.] qui siège aussi à

La Haye a été créée en 1998. Elle ne juge que des individus pour crimes d'agression, de guerre ou contre l'humanité et génocide. M. Nicolas Guillou est le juge français. Des responsables africains pour le Rwanda ou la Côte d'Ivoire ont été poursuivis et le dirigeant Serbe Milosevic est décédé en détention.

Pour qu'un quidam soit justiciable il faut que son État ait ratifié la convention. Or les USA, la Chine, la Russie, Israël notamment n'ont pas ratifié le traité. Le procureur de la Cour M. Karim Hahn avocat écossais a osé lancer des mandats d'arrêt contre M. Netanyahu premier ministre d'Israël et son ministre de la Défense qui ont une adresse et qui sont en fonction. Et contre trois dirigeants du Hamas qui sont sans domicile fixe dans le désert ou dans des tunnels ou dans des pays amis et qui sont injoignables surtout avec des faux noms.

C'est un tollé et peut-être de la gesticulation car les intéressés ne vont pas se livrer à la Cour pieds et poings liés la corde au cou pour être mis en détention provisoire ! D'autant plus que le procureur propose mais seule la Cour peut ordonner l'exécution de mandats d'arrêt. Elle va y réfléchir car les bonnes intentions pour aboutir au cessez-le-feu peuvent être contre-productives et relancer le conflit. L'annonce du procureur pose des problèmes.

Il y a deux poids deux mesures car on ne sait pas sur quels textes précis et surtout sur quels critères objec-

tifs on poursuit tel individu plutôt qu'un autre qui a fait autant sinon pire ? Les pays du Sud global posent cette question.

Peut-on mettre sur un niveau d'équivalence les dirigeants d'un État démocratique reconnu et qui rendront des comptes à leurs mandants et à leur Justice, avec des fantômes fugitifs sans responsabilités, non élus, sans peuple défini qui les légitime et qui sont des terroristes ? Le principe une vie est une vie semble insuffisant car l'émotion ne remplace pas le droit qui ne peut être à la remorque des opinions publiques.

La diplomatie française a approuvé par la doctrine du « en même temps » la décision du procureur international. D'accord pour que le droit international s'applique et qu'une Cour de Justice se prononce si elle est compétente et reconnue. Mais pas d'accord en mettant au même niveau Israël et le Hamas. On ne peut qu'être satisfait : on soutient le droit et l'ordre et on essaie la négociation en proposant une trêve des combats pour sauver des êtres humains.

Furieux mais « même pas peur » doivent ricaner M. Netanyahu et son ministre et les responsables en fuite permanente du Hamas comme d'autres futurs ou déjà concernés dans d'autres guerres, mais ils ne peuvent plus voyager sur le territoire d'un État qui est membre de la C.P.I. qui doit appliquer le mandat d'arrêt si la Cour le juge ainsi ! ça chauffe sous les crânes politiques. Dont

française

, avocat honoraire

la France qui voudrait être le leader des pacifistes réalistes objectifs et convoquer les parties pour en discuter à Paris ! Mais voyage-t-on quand son pays est en guerre ?

Doctrines d'ailleurs qui s'appliqueraient. Peut-être pour nos émeutes internes dans les quartiers dits perdus ? Et comme en Nouvelle-Calédonie par exemple puisqu'on combat pour des motifs divers notamment la fin de la décolonisation et la reconnaissance d'un peuple autonome. En niant les droits de la nation française. Et des Français citoyens sur place ! Parallèle osé je l'avoue.

Le monde a besoin de principes supérieurs objectifs et universels pour progresser et donc d'arbitres neutres. Commencer par enquêter sur des criminels suspectés sous réserve de la légitime défense, est un bon début. Sinon il n'y a plus qu'à se désespérer et attendre la fin des combats avec un gagnant ou un perdant ou un match nul c'est-à-dire la mort de nombreuses victimes. L'idéologie ne peut effacer le dialogue et le compromis nécessaire. La vérité judiciaire est relative mais le droit est un moyen d'avancer. Il ne peut cependant être à la place de la volonté politique et mettre fin à la folie des hommes. Les armes pures doivent se substituer aux armes qui tuent. Le procureur Karim Khan s'est lancé dans un pari sous un tombereau de scepticisme sinon d'injures. Il a eu le courage de prendre une initiative. Vive la C.P.I. ■

■ **Chine** : Après l'intronisation de Lai Ching-te, nouveau président à Taïwan pour un mandat de 4 ans, l'armée chinoise a lancé une opération militaire d'intimidation autour de l'île, nommée « Épées tranchantes unies-2024A » les 23 et 24 mai.

■ **Chine** : C'est ce 28 mai qu'a ouvert la déclinaison du Puy-du-Fou à Shanghai, dans des bâtiments sur une surface de 25 000 m² avec un spectacle immersif nommé « Saga », joué par 170 acteurs professionnels, qui plonge les spectateurs dans le Shanghai des années trente sous occupation japonaise. 700 000 spectateurs par an sont espérés.

■ **Agroalimentaire** : On a appris le 24 mai, que la Commission européenne avait infligé une amende de 337 millions d'euros au groupe Mondelez, propriétaire américain de nombreuses marques européennes dans l'alimentaire, notamment de biscuits, chocolats et cafés, pour entrave à la concurrence.

■ **Syrie** : La cour d'assises de Paris a condamné, le 24 mai, en leur absence, à la réclusion à perpétuité, trois responsables du renseignement syrien, jugés coupables de l'enlèvement, en 2013, et de la mort, déclarée seulement en 2018, de deux Franco-Syriens.

■ **Papouasie-Nouvelle Guinée** : Un glissement de terrain a causé la mort d'au moins 700 personnes le 23 mai dans un village de 4 000 habitants fréquenté par de nombreux chercheurs d'or.

Deux Européens en route pour l'ISS en 2026

Ils ont juste reçu leur badge d'astronaute de la promotion "The Hoppers" le 22 avril dernier. La Française Sophie Adenot et le Belge francophone Raphaël Liégeois viennent d'apprendre qu'ils ont déjà leur billet pour 2026 en direction de l'ISS. Pour la Française ce sera au printemps et pour le Belge à l'automne 2026. Ils vont devoir se préparer à Houston, aux États-Unis pendant plus de deux ans.

Pour la Bourguignonne Sophie Adenot (41 ans) lieutenant-colonel de l'armée de l'air et de l'espace, c'est la onzième astronaute française et la deuxième, trente ans après Claudie Haigneré, à conquérir l'Espace. Durant ses six mois à bord de l'ISS, elle aura plus de deux cents expériences à effectuer.

Raphaël Liégeois, 36 ans, ingénieur centralien et docteur en neurosciences a aussi la particularité d'être pilote de planeur et de montgolfière et de ballon à gaz. Il pratique également la plongée. Ce sera le troisième Belge dans l'espace après Dirk Frimout (1992) et Frank De Winne (2002 et 2009).

Le corps des astronautes européens compte actuellement onze membres, dont Thomas Pesquet, ce qui est le plus fort quota de son histoire. En ligne de mire pour les heureux chanceux, il y a bien entendu la Lune avec le programme Artémis (avant 2030).

Philippe Buron Pilâtre

Groupe de réflexion sur les outre-mer français
dans la zone d'influence indo-pacifique

COMMUNIQUE N° 4

Depuis plusieurs jours, la Nouvelle-Calédonie est secouée par des accès de violence inouïs qui compromettent la paix civile et menacent les populations de l'archipel qui aspirent à vivre et travailler dans la tranquillité.

La cause de ces violences est l'adoption, par le Parlement français, d'une loi constitutionnelle remettant en cause le corps électoral qui était jusqu'ici figé dans sa composition de 1998 dans le cadre des trois référendums d'autodétermination prévus par les accords de Matignon de 1988 et de Nouméa de 1998 devant décider de l'avenir politique et institutionnel de la Nouvelle-Calédonie.

Le Gouvernement français s'attache aujourd'hui à rétablir l'ordre dans un contexte particulièrement difficile qui a déjà coûté la vie à deux gendarmes. Si le calme doit, en effet, retrouver sa place au plus vite, celui-ci ne pourra pas être uniquement restauré par des mesures policières et judiciaires. Il convient, de fait, que le dialogue soit rouvert entre toutes les parties concernées dans un nouveau processus tel que celui établi par les accords précités qui avaient apporté à l'archipel plus de trente ans de stabilité.

Pour se faire, le Groupe de réflexion sur les outre-mer français dans la zone d'influence indo-pacifique demande :

- la suspension de la loi constitutionnelle contestée,
- le report de la convocation du Congrès des députés et sénateurs appelé à l'adopter,
- l'ouverture de négociations entre toutes les parties concernées,
- la nomination d'un médiateur impartial accepté par les différents interlocuteurs.

L'objectif est de donner à la Nouvelle-Calédonie un statut viable et durable respectant le choix de la majorité des électeurs, exprimé lors du troisième et dernier référendum, de rester dans l'ensemble français et offrant des perspectives de progrès politique, économique et social prometteuses pour tous les habitants de l'archipel, y compris ceux qui, favorables à l'indépendance, n'avaient pas pris part au vote. Dans ce but, il est indispensable que l'État retrouve sa place naturelle d'arbitre dont il n'aurait jamais dû se défaire afin de disposer de la confiance de toutes les parties impliquées et de l'autorité requise pour mettre en œuvre les mesures qui résulteront des discussions engagées.

Patrice VERMEULEN,
animateur du groupe, le 20 mai 2024



Mercredi 19 juin 2024 à 18 h 30

**Faculté de médecine Sorbonne Université,
Amphi A – R.d.C.
91, Bd. de l'Hôpital – 75013 Paris
Métro Saint-Marcel**



Conférence

Santé et Nucléaire

Rencontre entre la Médecine Nucléaire et Framatome Healthcare
Modérateur : Lionel Taccoen – contrôleur général honoraire d'Électricité de France
Accueil : Joël Broquet, président délégué du Carrefour des Acteurs Sociaux

Ouverture de la conférence par Bernard Fontana
président du directoire et CEO de Framatome

professeur Florent Cachin
président du Conseil National Professionnel de Médecine Nucléaire

La médecine nucléaire : un changement d'échelle, un changement culturel

François Gauché, Directeur de Framatome Healthcare

Framatome Healthcare : nouveaux produits, nouvelles méthodes

Conclusions par M. François Gauché
le Professeur Florent Cachin et M. Bernard Fontana
Débat et questions-réponses avec la salle.

RSVP à dircas@cas-France.org

La conférence du 19 juin 2024 s'inscrit dans le prolongement du programme « *promouvoir une offre énergétique française* » exécuté par le pôle énergie du Carrefour des Acteurs Sociaux.

Cette rencontre entre la Médecine Nucléaire et Framatome s'inscrit dans une longue tradition de liens entre médecins et ingénieurs du nucléaire. Déjà lors du programme nucléaire « historique » des échanges et des collaborations s'étaient établis entre les responsables EDF et des personnalités éminentes du monde médical telles que les professeurs Pierre Pellerin, Maurice Tubiana et Georges Mathé. En 2024, l'importance que prend la médecine nucléaire fait que cette rencontre vient à point nommé. Elle a reçu l'appui du président de la Société Française de Médecine Nucléaire, le Professeur Frédéric Courbon.